



JURY d'APPEL

Appel 2011-04



**PARTENAIRE
OFFICIEL**

Règles impliquées : RCV 13, 14, 70.1 et Annexe F5

Épreuve : Tour de Belle Ile

Dates : 6 au 8 mai 2011

Club organisateur : YCL Trinité

Classe : IRC 1

Président du jury : Sylvie HARLE

Recevabilité de l'appel :

Par lettre postée le 23 mai 2011 Monsieur **Alain FOULQUIER**, représentant le voilier **SAGA FRA47**, fait appel de la décision du jury de l'épreuve rendue le 7 mai 2011, qui a établi que FRA47 avait enfreint la RCV 14.

L'appel étant conforme à l'annexe F2, il a été instruit par le Jury d'Appel.

Décision du jury de l'épreuve :

- Faits établis :

Après le signal préparatoire, FRA47 longe la ligne au près tribord amure à vitesse élevée; à environ 4 longueurs sous la ligne FRA 9545, bâbord amures au près, remonte vers la ligne, à vitesse réduite, en route de collision avec FRA 47. Peu manœuvrant, FRA 9545 commence à virer. L'étrave de FRA 9545 entre en collision avec la coque de FRA 47 un peu en arrière du maitre bau. Provoquant des dommages sérieux, FRA 47 abandonne.

- Conclusions :

FRA 9545 ne se maintient pas à l'écart de FRA 47 et enfreint RCV 13.

FRA 47 n'effectue aucune action pour éviter le contact alors que cela était raisonnablement possible et enfreint RCV 14.

FRA 47 ayant abandonné, pas de pénalité complémentaire.

- Décision :

FRA 9545 DSQ Tour de Belle Ile.

Motif de l'appel :

Les faits établis par le jury ne correspondent pas à ceux indiqués par FRA 47 sur son formulaire de réclamation.

Analyse du cas :

Il s'agit d'une contestation des faits établis par le jury.

Le Jury d'Appel n'a pas de motif pour décider que ces faits sont inadéquats (annexe F5 des RCV).

Conclusions :

L'appel de Monsieur FOULQUIER ne répond pas aux exigences de la RCV 70.1 qui stipule qu'un concurrent peut faire appel mais pas sur les faits établis.

Décision du Jury d'Appel :

Le Jury d'Appel dit que :

- l'appel est rejeté
- les conclusions et la décision du jury de l'épreuve sont confirmées (FRA 47 enfreint RCV14).

Fait à Paris, le 28 juin 2011



Le Président du Jury d'Appel : *Christian PEYRAS*

Les Accesseurs : *Georges PRIOL, Bernadette DELBART, Annie MEYRAN, Abel BELLAGUET, Bernard BONNEAU, Patrick CHAPELLE, Yves LEGLISE, François SALIN.*